

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : **6474** Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : **EL FADEL NADIA**

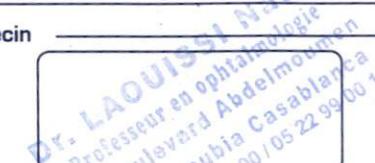
Date de naissance : **21.12.1961**

Adresse : **06 Rue Beckans Res Wisam II**

Apt 6 J les Rapitaux Casab

Tél. **0661107955** Total des frais engagés : ..... Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : **27.05.2023**

Nom et prénom du malade : **EL FADEL NADIA** Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : **Anémie**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/05/2023	S		300.58	D. LAO DAAI Professeur en ophtalmologie 76, Boulevard Abdelloumen Des Routoubia Casablanca 22994600/05 22990015

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Mme. SEKKAT Lalla Mme. SEKKAT Lalla Opticien Optometriste 63 Rue Roudouni Casablanca Quartier des Hôpitaux 22215 Casablanca	27/05/23	M-A-D Optic 63 Rue Roudouni Casablanca Quartier des Hôpitaux 22215 Casablanca

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	09/06/23	Monture lentes progressifs				100.00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	D 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
			B	DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Professeur N. LAOUISSI

Spécialiste en ophtalmologie  
maladies et chirurgie des yeux  
Ex professeur à la Faculté de Médecine  
et de pharmacie de CASABLANCA  
Ex attaché au CHU de Nantes (France)  
Microchirurgie de l'Oeil  
Strabisme - Phacoemulsification  
Angiographie - Laser - Lentilles de Contact  
Chirurgie Réfractive  
Agrée en Médecine Aérospatiale

# الأستاذة لعويسى. ن

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون  
أستاذة جامعية بكلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء  
ملحقة سابقة بالمستشفى الجامعي ببنات (فرنسا)  
جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية  
تخطيط الشبكية الرعاي - جراحة تصحيح البصر بالليزر  
جراحة الحول

Casablanca, le .....

27-5-023

Pharmacie LILAS .M EL FADEL Nador  
Mme. SEKKAT Lalla  
4 bis, Rue Razzouk / Bd. Abdellatif  
Quartier des Hôpitaux - Casablanca  
Tél/Fax : 0522 27 65 80

M-A-D Optic  
Opticien Optométriste  
63 Rue rguibaa Casa

VU OD (180° - 1) - 05°  
OG (175 - 1) - 05°

VU / OD G add 2,50

Non traité clinique

800

Age aux J.

76, Bd. Abdelmoumen - Résidence Koutoubia, 1er Etage, Casablanca  
Tél.: 05 22 99 46 00 ~ 05 22 99 00 15





Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

N° 0611

FACTURE N° :

Casablanca, le: 09/06/2023

Mme / Mr: EL FADEL NADIA

Dr: AL LAOUSSI

VL  
OD : (180° - 1) -0,50  
OG : (175° - 1) -0,50

Monture

Plastique

200,-

DH

VP-Add

OD : 2,50  
OG : 2,50

Verres

2 verres progressifs Anti-lumière B

500,-

DH

Total à payer: 7000,- DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

dirhams

Sept Mille

Akram Daali  
Inpe :065032633

Cachet et signature

M-A-D Optic  
Opticien Optométriste  
2 Rue du Maroc Casablanca

Adresse 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca Tel.: 05 22 29 55 36  
Capitale 100.000 - Patente 3502703 - IF 47232711 - RC 6123  
ICE 002642590000069